



# Annulation de l'engagement de location

Par **didisdu11**, le **29/09/2009** à **00:03**

Bonjour,

Le 14 août, j'ai signé un engagement de location préalable à la signature d'un contrat de location pour un appartement dont la date d'effet est fixé au 25 octobre.

J'ai donné un chèque couvrant les frais d'agence qui sera encaissé qu'à la signature du bail.

Mon soucis est que depuis peu, j'ai décidé de quitter mon emploi et donc la ville au 1er novembre. Il est donc inutile d'emménager et de payer pour 1 semaine d'occupation.

Que dois-je faire ? comment les prévenir ? et vais je récupérer le montant total du chèque ?